

## DECISION DU PRESIDENT. CA 076-2022

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers, tels que modifi s le 30 septembre 2021 ;**  
**Vu la d lib ration CA003-2020 du 17 f vrier 2020 relative   l' lection du Pr sident de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu la d lib ration CA015-2020 du 12 mars 2020 portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident ;**  
**Vu l'arr t  n  2022-059 portant d l gation de signature en faveur de M. Michel VERON**

**Objet de la d cision**                      Demande de tarifs de la Direction de la communication

Conform ment   sa d l gation, le Pr sident de l'Universit  d'Angers d cide d'approuver les tarifs de la vente d'encarts publicitaires dans le Notebook  tudiant 2022-2023.

Le Pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au Conseil d'Administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

*Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur g n ral adjoint charg  de  
la formation et de la vie des campus  
Michel VERON  
**Sign  le 23 mai 2022***

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive. La juridiction administrative peut  tre saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 all e de l' le-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais  galement par l'application « T l recours Citoyen » accessible   partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mise en ligne le : 23/05/2022**

Grille tarifaire vente d'encarts publicitaires dans le Notebook étudiant 2022-2023		Direction de la communication		
Désignation	Formats et répartition		Montant TTC	Observations
<b>Publicité 2e de couverture</b>	Option 1	Pleine page	2,690.00 €	<b>Négociation possible - 20 % sur tarif de base en offre de bouclage (à J-2)</b>
	Option 2	½ page	1,530.00 €	
½ page		1,530.00 €		
<b>Publicité 3e de couverture</b>	Option 1	Pleine page	2,690.00 €	
	Option 2	½ page	1,530.00 €	
		½ page	1,530.00 €	
	Option 3	¼ page	790.00 €	
¼ page		790.00 €		
<b>Publicité 4e de couverture</b>	Pleine page	½ page	1,530.00 €	
			3,170.00 €	